



Dois je accepter un accord verbal?

Par **herimanitra**, le **21/10/2008** à **15:33**

Je suis actuellement en cdd, je remplacer une dame qui est partie en congé parental. mon contrat va jusqu'au 31 décembre, mais voilà la dame que je remplace veut revenir plutôt. Mon employeur m'annonce qu'à la fin du mois, ce n'est plus la peine que je viens travailler car la personne titulaire du poste revient. Il m'a proposé verbalement de continuer à payer mon salaire jusqu'au 31 décembre. Qu'est ce qu je dois faire? j'accepte ou pas?